



# GUIDE du **Bien Vivre** *Ensemble* à MINIAC-MORVAN



LE BIEN-VIVRE ENSEMBLE  
REPOSE SUR LA RESPONSABILITÉ  
INDIVIDUELLE, LE RESPECT MUTUEL,  
L'ACCEPTATION DE LA PLURALITÉ  
DES OPINIONS, DES INTERACTIONS  
DANS L'OUVERTURE ET LA COOPÉRATION,  
DES RELATIONS BIENVEILLANTES,  
AINSI QUE SUR LE REFUS DE S'IGNORER  
OU DE SE NUIRE.

COMMUNE  
DE MINIAC  
MORVAN



# Le mot du Maire



## *Cher(e)s citoyen(ne)s*

La qualité de notre cadre de vie est l'affaire de tous.

Cette qualité de vie n'est pas seulement due aux équipements et services municipaux, mais aussi et surtout aux bonnes pratiques de chaque citoyen(ne) : respect du domaine public, de l'environnement dans lequel on vit, bonnes relations entre voisins, mais aussi entre les citoyens et la collectivité.

Les incivilités individuelles ne doivent plus avoir leur place dans le quotidien des Miniacois.

La collectivité a un rôle incontournable pour faire respecter les règles de civisme, mais il est primordial pour chacun d'entre nous de nous impliquer dans « le mieux vivre ensemble sur notre territoire ».

Je remercie toutes les personnes qui ont collaboré à la création de ce Guide.

*Olivier Compain, Maire de Miniac-Morvan*

# Le mot du groupe de travail

## *Miniacoises, Miniacois,*

Dans un esprit de vie citoyenne, participative, intergénérationnelle et après plusieurs mois de travail, nous avons réalisé ce guide du bien vivre ensemble à Miniac-Morvan et nous sommes heureux de pouvoir le partager avec vous. Il est à la fois la synthèse des retours des habitants ayant répondu au questionnaire distribué, des participants aux ateliers intergénérationnels, des élus au conseil municipal des enfants, des échanges avec les enfants des écoles et des jeunes du secteur ado.



De toutes ces consultations nous avons pu retenir trois thèmes essentiels : « Respecter la nature », « Respecter l'espace public », « Respecter ses voisins et partager avec eux ».

Concernant chaque thème développé et en ayant la volonté que chacun soit bien informé, il nous a paru important de rappeler quelques points de la réglementation officielle applicable en cas d'incivilité.

Dans une dernière partie intitulée « les fondamentaux des générations du bien vivre ensemble » nous avons énuméré toutes les autres idées et actions possibles suggérées lors des diverses consultations.

Nous tenons à remercier tous les miniacois, les écoles, les agents et élus municipaux pour leur contribution à la réalisation de ce livret.

Tous acteurs du bien vivre ensemble dans notre commune, nous vous souhaitons une très bonne lecture de ce guide.

*Martine Fortin référente de secteur, Marie-Christine Helgen adjointe enfance-jeunesse,  
Jean-Yves Blouin conseiller délégué à la citoyenneté,  
Daniel Stern référent de secteur, Arnaud Pullano conseiller municipal,  
Hubert Goger adjoint culture et communication.*

# Rappel de la démarche

## *Une approche inter-générationnelle*

**Mars 2022**

Commission Citoyenneté

**Mai 2022**

Constitution du groupe  
de travail

**Juin 2022**

Construction du questionnaire  
de consultation adultes et enfants

**Septembre 2022**

Dépouillement

**Octobre 2022**

Restitution  
Réunion publique

**Avril 2023**

Ateliers inter-générationnels  
CME et adultes

**Mai et Juin 2023**

Concours de dessin  
École Le Doris et école St-Yves

**Octobre et novembre 2023**

Élaboration du guide

**Février 2024**

Présentation du guide  
en Commission Citoyenneté

**Mars 2024**

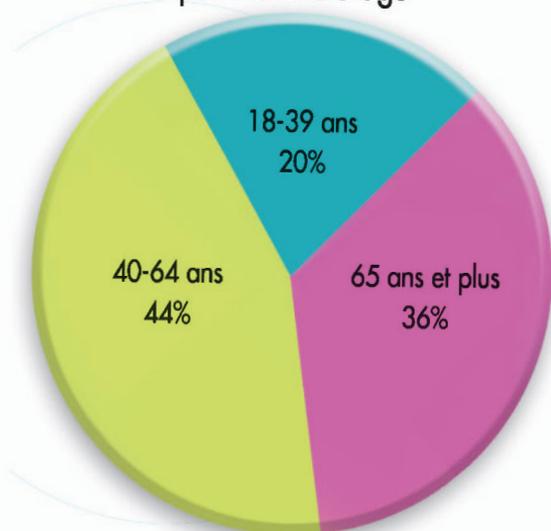
Présentation du guide  
Réunion publique

# Une grande consultation représentative

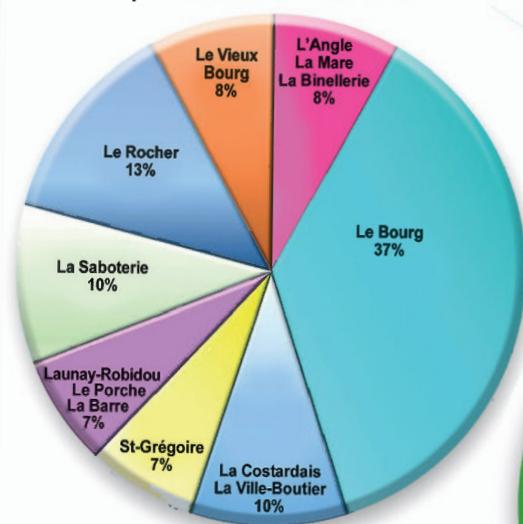
Suite au retour des questionnaires distribués aux miniacois en juillet 2022, nous constatons une bonne représentation de la population.

Cela correspond à la moyenne nationale du nombre de réponses lors de ce type de consultation.

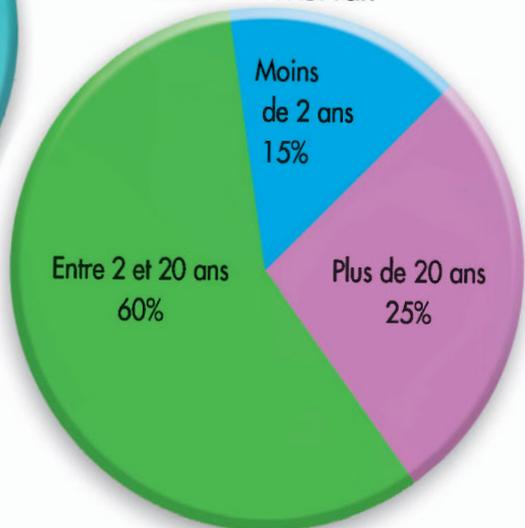
## Répartition des réponses par tranche d'âge



## Répartition des réponses par secteur d'habitation



## Répartition des réponses par années de résidence à Miniac-Morvan





# Etre un bon citoyen avec LA NATURE

ÊTRE UN BON CITOYEN  
AVEC LA NATURE  
C'EST RESPECTER  
L'INTELLIGENCE  
QUI S'Y MANIFESTE



## PARTICIPER AU MAINTIEN D'UNE VILLE PROPRE ET AGRÉABLE

- Trions nos déchets en utilisant les containers appropriés.
- Déposons nos encombrants dans des structures adaptées.
- Entretienons notre jardin afin de ne pas attirer les nuisibles.
- Favorisons une consommation économe de l'eau.



■ Le dépôt des containers sur la voie publique est autorisé à partir de 19h la veille au soir des ramassages.

■ Les dépôts sauvages sont strictement interdits (amende pouvant aller jusqu'à 1500 €).

■ Jeter ses déchets dans la nature peut occasionner une amende jusqu'à 750€.

QUE DIT LA  
RÉGLEMENTATION ?



■ Des arrêtés préfectoraux peuvent interdire tout feu durant certaines périodes.

■ Le brûlage des déchets est interdit à l'air libre (amende de 750 €).

Tolérance : brûlage uniquement de déchets secs dans un incinérateur individuel (dérogation pour les agriculteurs).



# Etre un bon citoyen avec L'ESPACE PUBLIC



L'ESPACE PUBLIC EST UN ESPACE DE LIBERTÉ, D'ÉCHANGE ET DE RENCONTRES.

## Sécurité

### LA VILLE EST UN ESPACE DE VIE

- Améliorons le partage de la rue et des routes pour une meilleure circulation en sécurité des usagers (véhicules motorisés, vélos, piétons).
- Respectons tous le code de la route et les servitudes de visibilité prévues au code de la voirie routière (plantation, ...).
- Tenons en laisse notre animal sur la voie publique.



## VOIES ET ESPACES PUBLICS

- Respectons et partageons des lieux de vie commune (parc, parking, air de jeux, espaces culturels et sportifs, ...)
- Respectons les emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite et les arrêts minute.
- N'endommageons pas les plantations et les massifs fleuris qui embellissent l'espace public.
- Taillons, élaguons, coupons les branches, racines et haies provenant de sa propriété afin qu'elles ne progressent pas sur les trottoirs et les voies communales.
- Ne répandons pas les détritres (papiers, mégots de cigarettes, chewing-gums, ...).
- Ramassons les déjections que nos chiens pourraient laisser sur le trottoir et lieux publics.
- En hiver procédons au déneigement et enlèvement du verglas.



QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?



- Chaque usager est garant du maintien en l'état et du bon fonctionnement des jeux et des espaces verts publics.
- Le non-respect des emplacements réservés (PMR, ...) est passible d'une amende de 135 €.
- Tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal (amende de 35 € et 68 €).

# Etre un bon citoyen avec SON VOISINAGE

LA QUALITÉ DE VIE REPOSE SUR LE RESPECT DE SON VOISINAGE ET DE SON ENVIRONNEMENT.



## RÈGLES DE BONNE HARMONIE

- Privilégions le dialogue et la communication.
- Favorisons les échanges de services et de solidarité.
- Réserveons le meilleur accueil à nos nouveaux voisins.
- Surveillons avec leur accord la propriété de ses voisins lors de leur absence.
- Entretienons la convivialité : le rapport de bon voisinage se cultive au quotidien.



## RÈGLES DE BONNE CONDUITE

- Respectons le calme et la tranquillité de chacun.
- Entretienons les espaces verts de sa propriété.



## QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

LES TRAVAUX DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE SONT AUTORISÉS LES JOURS OUVRABLES (DU LUNDI AU SAMEDI) DE 8H À 12H ET DE 14H À 20H. LE DIMANCHE ET LES JOURS FÉRIÉS DE 10H À 12H.



- Surveillons et occupons-nous de notre animal de compagnie.

LE TAPAGE NOCTURNE OU DIURNE PEUT ÊTRE SANCTIONNÉ D'UNE AMENDE ALLANT DE 68€ À 450€.



# Les fondamentaux

## des générations du

# Bien Vivre Ensemble

- jardins partagés
- végétalisation
- entretien des chemins de randonnée
- transports avec une remorque sécurisée
- partage de la route
- mobilités douces
- solidarité
- attention envers les plus faibles
- échanges
- vigilance lors de départs en vacances
- participation aux actions citoyennes (Miniac ville propre, nettoyage du cimetière, collecte Banque Alimentaire...)
- ...



ORGANISATION ET PARTICIPATION À DES FÊTES (FÊTE DES VOISINS, DÉCORATION DE QUARTIERS...)



# Ma commune

JE ME RENSEIGNE  
SUR LE  
FONCTIONNEMENT  
DE MA COMMUNE

## Différentes ressources d'information sont à disposition :

- Le bulletin municipal (parution semestrielle distribuée dans chaque foyer et consultable en ligne)
- Le Miniac-Infos (parution bimestrielle, disponible chez vos commerçants et à la mairie)
- L'affichage et la distribution de flyers
- Le panneau lumineux (place de la mairie)
- La presse (Ouest France et Le Pays Malouin)
- La communication digitale (site internet, Facebook, Instagram, portail des familles...)
- L'application Cento Live disponible sur smartphone
- Le personnel d'accueil à la mairie
  - Les élus
  - Les référents de secteur
  - Les services communaux (accueil, cadastre, police municipale, CCAS, ALSH, SAMI,...)
  - Les commerçants, artisans et professionnels libéraux
  - Les services de santé
  - Les écoles
  - Les banques
  - L'agence postale
  - Les associations et clubs sportifs
  - L'espace Bel Air
  - La salle L'Acousti'k
  - La bibliothèque
  - La grainothèque - livrothèque
  - Les marchés (hebdomadaire et estival)
  - Les animations et événements
  - La déchetterie
  - L'aire de covoiturage
  - Le médiateur
  - ...



Commemoration



Marché



Spectacles



Événements



Services municipaux



Grainothèque et livrothèque



Salles de sport



Bibliothèque

Mairie de Miniac-Morvan - Tél. 02 99 58 51 77

[www.miniac-morvan.fr](http://www.miniac-morvan.fr)

[facebook.com/communedeminiacmorvan.fr](https://facebook.com/communedeminiacmorvan.fr)





**Bien Vivre**  
*Ensemble*

à MINIAC-MORVAN

*en dessins*



# Messages

Les crottes de vos chiens  
finissent sur mes mains...



Maintenant vous le savez  
alors ramassez-les !

CHAQUE ANNÉE, EN FRANCE,  
40 MILLIARDS DE MÉGOTS  
SONT ABANDONNÉS...



ARRÊTONS LE CARNAGE.



UN MÉGOT, C'EST 500 LITRES D'EAU POLLUÉS  
ET 12 ANS DE DÉCOMPOSITION.



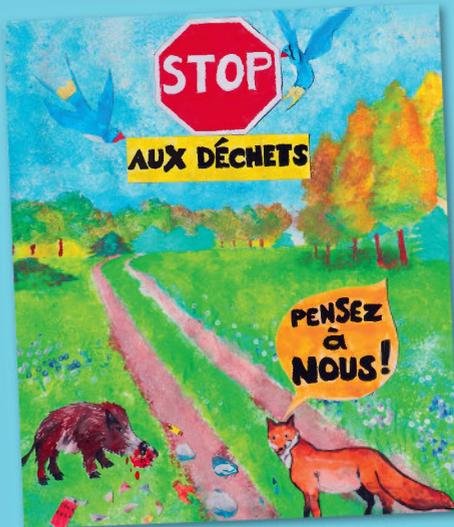
PARTAGEONS LA VILLE

Partageons  
la route  
en gardant  
nos distances

1,50 m  
hors agglomération  
1 m  
en ville



Pensez à  
nos enfants  
RALENTISSEZ



COMMUNE  
DE MINIAC  
MORVAN

